



Demandes de subvention

Partenaire privilégié des associations, et plus largement des collectivités et organismes divers reconnus d'intérêt général qui contribuent au développement de notre territoire, le Conseil départemental finance de nombreux projets en cohérence avec les missions qu'il conduit au quotidien.

Publié le 24/09/2024 - Mise à jour le 16/10/2024

NOUVEAU : le Conseil départemental du Gard a mis en ligne le 4 juillet 2024 le portail « Subventions Gard » pour le dépôt et le suivi dématérialisés des demandes de subventions.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76